



## frais de distribution abusifs

Par **Labotte**, le **30/07/2024** à **11:13**

Bonjour

Je suis une entreprise commerçante qui redistribue des produits frais fabriqués à Paris.

Depuis le mois de juin 2024, mon fournisseur fabricant, me facture des **frais de distribution** (Frais + TVA) **sans m'avoir mis au courant**. ( ni nouveau contrat, ni RDV avec mon commercial ).

Comme moi tous ces clients revendeurs sont dans ce cas, tous se plaignent et on nous répond que c'est comme ça !

Est-ce que cette démarche commerciale de leur part est **légale**, et doit-on accepter bêtement cette facturation ?

Puis-je refuser cette facturation abusive ?

Cordialement

Anonymisation